



& ' (() *
%+ %

! " # \$ % ! %

_____ & " ! - " *

_____ / " 0
_____) 5
_____ , 6 %

* 3 ' \$ " 1 4 . 0 0 " " !
" # \$ 4 !
elle qu'amendée par le Pro

_____ 7 . 1 # " "
_____ . 1 " 0 5 "

Date d'entrée en vigueur
à l'égard
& " ! - " . * 5 "

_____ & _____ , 6 % & & " ! - " . *
_____ 7 8 9

: ' ' ' 0 0 4 . 1 *

* 4 " , 0 0 ! ; " \$ * . \$ * \$ / = \$ (\$
> 9 - " \$: " + ? . \$, + @ . 1 ; 0 - "
A * 7 ,





, , : %

. ' # " \$! " # \$) (" B

" 4 # " \$ 4 ! " # \$) 5

CCCCCCCCCCCCCCCC

& . 7
& 7

& !"#' (!"# \$ %

7 " B ;# 0 ,9 # * " BB* " B >"

* . # & " ! ' D " 0 " B 9 # # !* & ' \$! ! " 0 " B 9' 0# " ; ; EO . . ! B0 . # * >" " ; .0 ; 9 > Convention & ") ! , ' D # . 7 ; 9 after the " amend ;" B ;# 0 ,9 # B B* " B (hereaft le MCA A è) " C n (" F

* . # \$ " " ; \$ 0 . . * .0 G # G 0 . . * 9 ! ! # # ' (" B ' E I 9 ! . \$ ' .0 0 G . * # 9 (" B ' B ' G # 0 G . * ' E BF

* . # ; 0 . . * " ; .0 B G 0 E 0" " B # 0 . . * " ; .0 9 F

> . ! " ' 0 0 B B ! ! B 5" . " . 0 . . * 9 ! # 9 ' # 5" . ' G 0 . . * " \$ - " \$. # 5" . # 5" . G * 0 . . * G # B B # 9 # .0 (" B ' ' 5" ' 9 ! . ! # # # 9 # ' B F

; H G .# # 9 # E B 0 . . * G E B G " . ! ! " ; 0 . . * !* .>* ; ; * 0 9 ! # # 9 ' " ! F 0 . . * ' !

I" 0 H G .# # \$ ' \$ G E B 0 . . . * # E .G " . !
' 0 " . ; 9 ! 0 . . . * !* > * ; ; ; * 9 # E B G 0 . . . *
' ! E . # . ' ' ! F
* ' 0 # B ' 5" . !* & " - ; ' 0 . .
* . !** > * ; ; ; ! # . !B 0 !* > * ; ; ; \$ " # . .
. # 9 ' # 5" . \$ 0
. # 9 ' # 5" . G " ' 0 F
& " ! ' D . 0 . . . * ' ' G
D 0 ' !* > * ; ; ; ' .0 " . !* > * ; ; ; ! G & " ! ' G
5" . 9 ! # 9 G " ' 0 0 0 .

* * * * *
de Corée auprès de l'OCDE
\$ * %* * , & !"#' ((

Déclaration relative à la date d'effet pour les échanges multilatéraux entre Autorités compétentes

* La République de Corée a agité l'attention
B et que, pour être en mesure d'échan
' 0 en vertu de la Convention concernant l'assist
matière fiscale telle qu'amendée par le Protocole m
.0 " " 0 3 + ' 3 * J 0 . K \$ & " ! - "
* signé une Déclaration d'adhésion; à 0
sur l'échange des déclarat AMAC (par Fpays

* -" \$ ' 0 0 4 28(6), la Convention amendée s'a
administrative couvrant les périodes d'imposition qui
l'année qui suit celle durant laquelle à la éCoarvde nd'i om
Partie ou, en l'absence de période d'imposition, elle
! # ' 5 \$ " 3 janvier de l'année qu
." -" ntion amendée est entrée en vigueur à l'ég

Considérant que l'article 9 E " " "
convenir que la Convention amendée prendra effet pou
portant sur des périodes d'imposition ou

* -" \$ " . * 0\$. # 0 " M 0
par une juridiction que pour ce qui concerne des péri
5" " -" 0 ! -" \$ -" \$
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
" " 0 "9 5" -" "
d'imposition ou les obligations fiscales en vertu de l'act
" F

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Conventi
E # On vertu de la Convention amendée et de
qui concerne des périodes d'imposition ou des obligat
Convention amendée si les deux Parties se déclarent en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle " 0 4 "
Partie existante des renseignements survenant adre nld'éær
E E " -" des d'imposition ou des obligations
prévue dans la Convention amendée si les deux Partie
autre date d'effet

Confirmant que la capacité d'une juridiction de l'État
de la Convention amendée régit par AMAC et les positions d
périodes d'imp ! # ' 5" . 0" -" B ' # " \$ -" "9-"
0 F

N & " ! -" * que la Convention amendée s'applique
0 l'AMAC à l'assistance administrative et en vertu de
* " E 4 * 0 -" ' ' 0
que soient les périodes d'imposition ou les obligations
0